

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

COMMUNE DE PRIN-DEYRANÇON

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 2 JUIN 2020

		ัดวด

L'an deux mille vingt le mardi 2 juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Prin-Deyrançon, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Olivier D'ARAUJO,

Présents:

Monsieur Olivier D'ARAUJO, Maire;

Mesdames Claude HAMAIDE, Corinne MORIN, Monsieur TURQUET DE BEAUREGARD Adjoints ;

Mesdames Katia CADIOT, Anne CLERE, Claudette CORNU, Laurence MORIN. Messieurs Eric BIROCHEAU, Terry BOULAY, Stéphane BOUSSEREAU, Xavier JARRY, Régis JOUIN, Nicolas MORIN, Damien MORISSET, Conseillers.

Absent représenté:

Madame Corinne MORIN a été élue secrétaire de séance.

Monsieur Olivier D'ARAUJO donne lecture du précédent procès-verbal. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

I: ADMINISTRATIF-DÉSIGNATION DE DEUX DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT-S.I.V.O.M. DE MAUZÉ-SUR-LE MIGNON

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'à la suite de son renouvellement en date du lundi 25 mai 2020, nous devons procéder à la désignation de trois délégués titulaires, pour siéger au comité syndical du S.I.V.O.M. de Mauzé-Sur-Le-Mignon.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil désignent à l'unanimité :

Monsieur Régis JOUIN- Conseiller Municipal Monsieur Terry BOULAY- Conseiller Municipal Monsieur Eric BIROCHEAU –Conseiller Municipal suppléant

II: ADMINISTRATIF-DÉSIGNATION DE DEUX DÉLÉGUÉS TITULAIRES & DEUX DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS-SYNDICAT D'ELECTRIFICATION DE LA RÉGION DE MAUZÉ-SUR-LE MIGNON

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'à la suite de son renouvellement en date du lundi 25 mai 2020, nous devons procéder à la désignation de deux délégués titulaires et suppléants, pour siéger au comité syndical du Syndicat d'Electrification de la Région de Mauzé-Sur-Le-Mignon.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil désignent à l'unanimité :

Monsieur Jean-Louis TURQUET DE BEAUREGARD – 2nd Adjoint au Maire – Titulaire. Monsieur Xavier JARRY – Conseiller Municipal – Titulaire

Monsieur Eric BIROCHEAU – Conseiller Municipal - suppléant Monsieur Régis JOUIN – Conseiller Municipal – suppléant

III: ADMINISTRATIF-DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE & UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT – PARC INTERRÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'à la suite de son renouvellement en date du lundi 25 mai 2020, nous devons procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant, pour siéger au Parc Interrégional du Marais Poitevin.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil désignent à l'unanimité :

- Monsieur Olivier D'ARAUJO Maire Titulaire
- Madame Anne CLERE Conseillère Municipale- Suppléante

IV : ADMINISTRATIF-DÉSIGNATION DE DEUX DÉLÉGUÉS TITULAIRES & DEUX DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS - SYNDICAT DE DESSERTE PAR VOIE DE TERRE DES MARAIS MOUILLÉS

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'à la suite de son renouvellement en date du lundi 25 mai 2020, nous devons procéder à la désignation de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants, pour siéger au comité syndical de Desserte par voie de terre des marais mouillés.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil désignent à l'unanimité :

Monsieur Terry BOULAY – Conseiller Municipal – Titulaire Madame Laurence MORIN – Conseillère Municipale – Titulaire Monsieur Stéphane BOUSSEREAU – Conseiller Municipal-Suppléant Madame Anne CLERE – Conseillère Municipale - Suppléante

V : ADMINISTRATIF-DÉSIGNATION DE DEUX DÉLÉGUÉS TITULAIRES – CENTRE SOCIO CULTUREL DU PAYS MAUZÉEN

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'à la suite de son renouvellement en date du lundi 25 mai 2020, nous devons procéder à la désignation de deux délégués titulaires au centre socio culturel du Pays Mauzéen.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil désignent à l'unanimité :

Madame Anne CLERE – Conseillère Municipale Madame Katia CADIOT – Conseillère Municipale

VI : ADMINISTRATIF-DÉSIGNATION DE DEUX DÉLÉGUÉS TITULAIRES – COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'à la suite de son renouvellement en date du lundi 25 mai 2020, nous devons procéder à la désignation de deux délégués titulaires, pour siéger au Comité National d'Action Sociale.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil désignent à l'unanimité :

Madame Corinne MORIN, Conseillère Municipale représentant les élus de la commune.

Madame Valérie MARGAUD, Secrétaire de Mairie représentant les agents de la commune.

VII: ADMINISTRATIF-DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE & D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT – ASSOCIATION POUR L'INSERTION PAR LA PROTECTION ET L'ENTRETIEN DU MARAIS POITEVIN NATURE SOLIDAIRE

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'à la suite de son renouvellement en date du lundi 25 mai 2020, nous devons procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger à l'Association pour l'Insertion par la Protection et l'Entretien du Marais Poitevin.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil désignent à l'unanimité :

Monsieur Nicolas MORIN – Conseiller Municipal - Titulaire. Monsieur Terry BOULAY – Conseiller Municipal – Suppléant.

VIII: ADMINISTRATIF-DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER EN CHARGE DES QUESTIONS DE DÉFENSE

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une circulaire en date du 26 octobre 2011 a organisé la mise en place d'un réseau de correspondants défense dans chaque commune. A la suite du renouvellement du conseil municipal en date du 25 mai 2020, nous devons procéder à la désignation d'un élu afin de développer le lien Armée Nation. Il est,

pour sa commune, l'interlocuteur privilégié des autorités militaires. Dans notre département, il est également le correspondant des services responsables de secours, de la sécurité et de la défense civile, et tout particulièrement, de la préfecture et du service interministériel de défense et de protection civile.

Le conseil municipal à l'unanimité proclame élu :

Monsieur Xavier JARRY - Conseiller Municipal

IX: ADMINISTRATIF – ÉLECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à une élection concernant la commission d'appel d'offres.

Vu les articles 22 –V et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appels et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires et d'un nombre égal de membres suppléants élus par le conseil municipal en son sein par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants. Après déclaration des candidats,

Le conseil municipal à l'unanimité proclame élus les membres titulaires suivants :

Madame Claude HAMAIDE – 1ère Adjointe

Madame Anne CLERE – Conseillère Municipale

Monsieur TURQUET DE BEAUREGARD – 2ND Adjoint

Le conseil municipal à l'unanimité proclame élus les membres suppléants suivants :

Madame Corinne MORIN- 3^{ième} Adjointe

Madame Claudette CORNU – Conseillère Municipale

Monsieur Régis JOUIN - Conseiller Municipal

X : ADMINISTRATIF – FIXATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en application de l'article R123.7 du code de l'action et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale est fixé par le conseil municipal.

Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à dix le nombre de membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

XI: ADMINISTRATIF – FIXATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est président de droit Du Centre Communal d'Action Sociale et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Le conseil municipal vient de décider de fixer à cinq, le nombre élus par le conseil municipal au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède par vote public à l'élection des représentants au conseil d'administration du C.C.A.S.

Le conseil à l'unanimité des membres proclame élus les membres titulaires suivants :

Madame Claude HAMAIDE- 1ère Adjointe au Maire

Madame Corinne MORIN – 3^{ième} Adjointe au Maire

Madame Claudette CORNU – Conseillère Municipale

Monsieur Eric BIROCHEAU- Conseiller Municipal

Monsieur Damien MORISSET- Conseiller Municipal

XII : ADMINISTRATIF – MISE EN PLACE DES COMMISSIONS COMMUNALES

Le Maire et les membres du Conseil Municipal ont décidé la création des commissions ainsi désignées

Commission	Responsables	Membres
Finances	Olivier D'ARAUJO	L'ensemble du Conseil
Ressources Humaines	Olivier D'ARAUJO	Jean-Louis TURQUET DE BEAUREGARD Stéphane BOUSSEREAU Xavier JARRY Laurence MORIN Damien MORISSET
Voirie	Jean-Louis TURQUET DE BEAUREGARD	Terry BOULAY Katia CADIOT Régis JOUIN Damien MORISSET
Commission	Responsables	Membres
Bâtiments	Jean-Louis TURQUET DE BEAUREGARD	Xavier JARRY Régis JOUIN Nicolas MORIN
Fêtes & Cérémonies	Claudette CORNU	Eric BIROCHEAU Katia CADIOT Claude HAMAIDE Corinne MORIN Damien MORISSET
Information Communication	Corinne MORIN	Éric BIROCHEAU Stéphane BOUSSEREAU Katia CADIOT Claudette CORNU Régis JOUIN

XIII: ADMINISTRATIF – DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide pour la durée du présent mandat, de confier au Maire les délégations suivantes :

Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

XIV : ADMINISTRATIF – DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Maire expose aux membres du conseil que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L2122-18) permettent au Maire de déléguer aux adjoints un certain nombre de ses compétences.

Monsieur Olivier D'ARAUJO décide de déléguer à ses adjoints en cas d'empêchement les fonctions suivantes :

1^{ière}Adjointe : Finances communales (pièces de comptabilité, mandats de paiements, état des recettes, engagements budgétaires), Enfance-jeunesse, Affaires scolaires, Centre communal d'action sociale, sécurité.

2ème Adjoint : Voirie, Bâtiments, Urbanisme, Centre Communal d'Action Sociale, Sécurité.

3^{ème} Adjointe : Communication, Vie Associative, Fêtes, Sports et Loisirs, Centre Communal d'Action Sociale, Sécurité.

XV: ADMINISTRATIF – FIXATION DU TAUX D'INDEMNITÉ DU MAIRE ET DES TROIS ADJOINTS

Le Maire informe qu'à la suite du renouvellement du conseil Municipal en date du lundi 25 mai 2020, il convient de fixer à nouveau le régime indemnitaire du Maire et des trois Adjoints.

Il rappelle aux membres présents qu'il appartient au conseil Municipal de fixer dans les conditions prévues par la Loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjoints, conformément au barème en vigueur en tenant compte de l'importance démographique de la commune.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales notamment les articles L.2123-20, L.2123-23-1, L. 2123-24,

Après avoir délibéré,

Fixe à compter du 26 mai 2020, le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions du Maire et des Adjoints comme suit (voir tableau annexé)

Le Maire: Taux maximal: 40.3% de l'indice brut 1027.

Les trois Adjoints : indemnité maximale calculée par rapport au barème de l'article L.2123-23, (10.7 % de l'indice 1027).

Tableau récapitulatif Des indemnités de fonctions Attribuées aux élus de la commune de Prin-Deyrançon

Nom & Prénom	Fonction	% de l'indice 1015	Montant de l'indemnité mensuelle
D'ARAUJO Olivier	Maire	40.30%	1 567.43
HAMAIDE Claude	1 ^{ere} Adjointe	10.70%	416.17
TURQUET DE BEAUREGARD Jean- Louis	2 ^{ème} Adjoint	10.70%	416.17
MORIN Corinne	3 ^{ème} Adjointe	10.70%	416.17

Au 1er janvier le montant de l'indice 1027 est de 3 889.40 €

XVI: ADMINISTRATIF-ELECTION DE LA COMMISSION DES IMPÔTS

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650-1 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs, présidée par le Maire.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de dresser la liste des 24 noms.

Le conseil municipal, à l'unanimité établit la liste des titulaires comme suit :

ARCELIN ANDRE BAFFARD ROCH BONNEAU MICHEL MORISSET JACQUES

BOURDEAU JOELLE BIDEGARAY JEAN JACQUES BIROCHEAU YVON HERVÉ Daniel (Epannes) BOULAY JEAN MICHEL CHIALI ANNIE BRESCIA GUY DEBOEUF Sylvie (La Rochénard)

Le conseil municipal, à l'unanimité établit la liste des suppléants comme suit :

CALLEAU Jean Marie LAMBERTON Gérard

SAVARIAULT Pascale
GIRAUD Monique
SERVANT Françoise
GUERIN Jean Jacques

MATHÉ Odile
MORISSET Pascale
MERLET Gilles
GIRARD Thierry

MORISSET Christian (Mauzé) BATY Jacques (Le Bourdet)

XVII: ADMINISTRATIF – DÉSIGNATION DE DEUX DÉLÉGUÉS TITULAIRES - CONSEIL D'ECOLE DE PRIN-DEYRANÇON

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'à la suite de son renouvellement en date du lundi 25 mai 2020, nous devons procéder à la désignation de deux délégués titulaires au conseil d'école de Prin-Deyrançon.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil désignent à l'unanimité :

Monsieur Éric BIROCHEAU – Conseiller Municipal Titulaire Monsieur Nicolas MORIN – Conseiller Municipal Suppléant

XVII: ADMINISTRATIF-C.A.N. DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ-COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'à la suite du renouvellement des conseillers municipaux, la Communauté d'Agglomération du Niortais doit installer une commission des impôts directs conformément aux dispositions de l'article 1650A du code général des impôts.

Compte tenu du nombre de communes membres de la C.A.N., il a été proposé par le bureau de solliciter un nombre de communes représentatives du territoire au regard de sa situation géographique, de sa population, des lieux d'implantation des zones communautaires.

La commission se réunira, au moins une fois par an.

Aussi, il convient de désigner une personne de notre commune pouvant être intéressée par cette mission. Cette dernière doit être âgée d'au moins 25 ans et être inscrite aux rôles d'une des taxes directes locales de l'EPCI ou de la commune (cotisation foncière des entreprises, taxe d'habitation, taxe foncière bâtie et taxe foncière non bâtie). Egalement, les personnes désignées hors territoire CAN, tout en y étant redevable en matière d'impôts sur les entreprises.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil désignent à l'unanimité :

Monsieur Fabrice FOREST – SARL GFM spécialisée dans le secteur d'activité de l'installation de structures métalliques, chaudronnées et de tuyauterie.

XVIII: ADMINISTRATIF-C.A.N.DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ-COMMISSION LOCALE CHARGÉE D'ÉVALUER LES TRANSFERTS DE CHARGES

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'à la suite du renouvellement des conseillers municipaux, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charge (CLETC) doit être désignée au sein de la Communauté d'Agglomération du Niortais, nous devons procéder à la désignation du représentant de notre commune.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil désignent à l'unanimité :

Monsieur Olivier D'ARAUJO -Maire- Titulaire Madame Corinne MORIN- Adjointe - Suppléante

XIX: FINANCES-FIXATION DU TAUX DES DEUX TAXES DIRECTES LOCALES-2020

Le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur les taux d'imposition 2020 des deux taxes directes locales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir les taux d'imposition comme suit :

	Année 2020
Foncier Bâti	20.38 %
Foncier non bâti	64.16 %

XX: FINANCES-BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE 2020-DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal,

Ces ajustements budgétaires émanent de la recette complémentaire suite au vote du taux des taxes foncières qui viennent d'être approuvées par le conseil municipal,

La décision modificative n°1 que je vous propose d'adopter se décompose ainsi :

FONCTIONNEMENT BUDGET GÉNÉRAL			
DEF	PENSES	R	RECETTES
ARTICLE	MT	ARTICLE	MT
6531 indemnités élus	1 500 €		
6533 cotisations retraite elus	184 €	73111 taxes foncières	5 684 €
6534 cotisations sécurité sociale e	1 000 €		
65548 Contributi SIVS	1 000 €		
65548 contribution SIVOM ENTRETIEN	2 000 €		
TOTAL	5 684 €	TOTAL	5 684 €

Décide, à l'unanimité des présents, d'adopter la décision modificative n°1 et ne formule aucune observation.

XXI: FINANCES-BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE 2020-VOTE D'UN CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE À DEUX PARTICIPATIONS AUX ORGANISMES DE DROIT PUBLIC-

Le conseil municipal, vote un crédit complémentaire au budget général 2020, cela concerne deux organismes de droit public.

A l'unanimité, le conseil municipal vote les participations comme suit :

Organismes	Montant 2020
SIVOM Mauzé	Entretien 2 000 €
SIVS	1 000 €
TOTAL	3 000 €

XXII: QUESTIONS DIVERSES

Un courrier de l'insee vient de nous parvenir, le recensement de la population 2021 se déroulera du 21 janvier au 20 février 2021. Comme en 2015, une dépense sera à prévoir sur le budget général de la commune afin de rémunérer le futur agent recenseur.

Madame Corinne MORIN propose que la commission communication information se réunisse le jeudi 11 juin à 18h30.

Une demande de stage de l'enfant corentin Hervé 5 rue des Jardins à Prin-Deyrançon sera étudiée au plus vite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Olivier D'ARAUJO —————	
Claude HAMAIDE	
Jean-louis TURQUET DE BEAUREGARD	
Corinne MORIN —	
Eric BIROCHEAU	
Terry BOULAY	
Stéphane BOUSSEREAU	
Katia CADIOT	
Anne CLERE	
Claudette CORNU	
Xavier JARRY	
Régis JOUIN —	
Laurence MORIN	
Nicolas MORIN	
Damien MORISSET	